

RÉSOLUTION 25R-02

Encourager les clubs Rotaract à fixer une limite d'âge de 30 ans maximum pour devenir membre du Rotaract

Soumis par : District 7815 (Canada et St Pierre et Miquelon)

- 1 ATTENDU QUE le Rotaract a été créé en 1968 en tant que programme pour les
- 2 jeunes afin de leur donner un espace de rencontre et d'action, et
- 3
- 4 ATTENDU QUE le Rotaract a pour mission de contribuer au développement des
- 5 jeunes adultes pour qu'ils deviennent des décideurs dans leur collectivité et sur
- 6 leur lieu de travail, et
- 7
- 8 ATTENDU QU'en 2019, le Rotaract a été élevé au rang de catégorie de membre
- 9 du Rotary International et qu'il n'est plus un programme, et
- 10
- 11 ATTENDU QUE, avec la suppression des restrictions d'âge pour l'entrée au
- 12 Rotaract, le Rotary dispose désormais de deux structures de membre parallèles
- 13 ouvertes à tous sans restrictions, et
- 14
- 15 ATTENDU QUE la majeure partie de la charge financière liée au paiement des
- 16 cotisations repose sur les membres du Rotary, les membres du Rotaract ne
- 17 payant qu'une cotisation symbolique de 8 dollars par an, et
- 18
- 19 ATTENDU QUE le Conseil de législation de 2025 a récemment adopté la
- 20 résolution 25-49, « Augmenter les cotisations », afin de gérer les déficits
- 21 anticipés par le R.I. pour les trois prochaines années
- 22
- 23 Le Rotary International demande à son conseil d'administration d'inviter chaque
- 24 club Rotaract à fixer une limite d'âge de 30 ans maximum pour devenir membre
- 25 du Rotaract.

(Fin du texte)

EXPOSÉ DES MOTIFS

- 26 Avec la suppression des restrictions d'âge, le Conseil de législation de 2019 a
- 27 involontairement créé une structure de membre à deux niveaux au sein du
- 28 Rotary. Depuis la suppression de la limite d'âge maximum des membres du
- 29 Rotaract, toute personne âgée de plus de 30 ans peut rejoindre le Rotaract en tant
- 30 que nouveau membre ou quitter son Rotary club pour devenir membre d'un club
- 31 Rotaract.

1 Étant donné le climat économique actuel et la nécessité d'augmenter les
2 cotisations pour gérer les déficits opérationnels anticipés par le R.I., une telle
3 faille permettant aux membres plus âgés d'éviter de payer des cotisations ne
4 devrait pas exister.

5
6 La mise en place d'une limite d'âge maximum pour rejoindre un club Rotaract
7 n'obligera pas les Rotaractiens à quitter leur club lorsqu'ils atteindront l'âge de
8 30 ans. Ils auront la possibilité de rester au Rotaract ou de rejoindre un Rotary
9 club.

IMPACT FINANCIER

10 Cette résolution peut avoir un impact financier sur le Rotary. Par une décision de
11 janvier 2020, le conseil d'administration du R.I. a déterminé qu'un club Rotaract
12 pouvait, s'il le souhaite, définir une limite d'âge à condition d'obtenir l'accord de
13 ses membres.

14
15 Suite au Conseil de législation de 2019, le Rotary a commencé à recueillir des
16 informations individuelles sur les Rotaractiens. Près d'un tiers des Rotaractiens
17 ne communiquent actuellement pas leur âge au Rotary.